

DDTM de l'Aude
Service Urbanisme, Environnement et
Développement des territoires
Monsieur le Directeur
105, bd Barbés
11838 CARCASSONNE Cedex 9

Carcassonne, le 09 janvier 2015

Direction de l'aéroport
Dossier suivi par Patrick REVEL
☎ 04.68.71.96.53
✉ patrick.revel@transdev.fr
Nos réf. : PR/ CL/AM n° 739

Objet : Autorisation de destruction d'espèces protégées sur le site de l'aéroport

Monsieur le Directeur,

Pour assurer la sécurité aérienne de l'Aéroport de Carcassonne, il a été autorisé par arrêté préfectoral n°2014134-0002 du 20 mai 2014 l'autorisation de destruction d'espèces protégées dès l'instant où toutes les mesures d'effarouchement se sont avérées inefficaces.

L'aéroport de Carcassonne n'a procédé à aucune destruction d'espèces protégées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Chef SUEDT		Acclint	
COAD	I : Information S : Suite à donner M : M'en parler	UFB	9
CDTI	1-2 JAN. 2015	UDS	
CER		U3P	
CPE	A : Assistera à la réunion E : Eléments de réponse P : Projet de réponse		

Le responsable SSLIA,

Patrick REVEL

Transdev Aéroport Carcassonne

Route de Montréal
11000 CARCASSONNE - France
Tél : +33 (0)4 68 71 96 53 - Fax : +33 (0)4 68 71 96 59
SAS au capital de 37 000 € - RCS Carcassonne 517 484 184
www.aeroport-carcassonne.fr